



Assemblée générale

Distr. générale
30 novembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 110 de l'ordre du jour

Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

Rapport de la Troisième Commission

Rapporteuse : M^{me} Shalini **Gungaram** (Maurice)

1. À sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-septième session la question intitulée « Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles » et de la renvoyer à la Troisième Commission.
2. À ses 5^e et 6^e séances, le 3 octobre 2022, la Commission a entendu une déclaration liminaire et tenu un dialogue interactif et un débat général sur la question, qui ont également porté sur le point 109, intitulé « Prévention du crime et justice pénale », et sur le point 111, intitulé « Contrôle international des drogues ». Les débats que la Commission a consacrés à la question sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. À la 5^e séance, le 3 octobre 2022, la représentante du Bureau de New York de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions posées et aux observations formulées par les représentants de l'Union européenne, du Bélarus et du Mexique.
4. Aucun projet n'a été déposé au titre de cette question.

¹ [A/C.3/77/SR.5](#) et [A/C.3/77/SR.6](#).

